

"Nota: Ce qui suit a esté escrit de la main de feu mon Oncle [dem Gardehptm. H e i n r i c h I. Zurlauben, gest. 1650].<sup>2</sup>

Pour le restant cy ayant esté rabattu Jusques a ... [6000] livres par<sup>3</sup> Compagnie: 30000 L

Laissé les receus:

NB: Mons Brochet, pour retirer les promesses avant venir; à Compte Dont les surjntendants ont les promesses:"<sup>4</sup>

"Plus pour le pain de Munition fourny ausdictes Cinq Compagnies pour l'année ... [1647]. Et d'aautant qu'on a esté beaucoup de temps sans en recevoir, ne se monte qu'à 198510 Rations faisant ... 19851 L"

"Nota: escrit de mon ... Oncle;"

"N[ota]: à retirer Nos promesses avant ne laisser rien Rabattre."

"Nota: Ce dernier Pain faisant la somme de 198510 pains; faict a chaque compagnie, s'il est esgalement partagé la somme de 39702 pains faisant 3970 L"

Von Heinrich I. Zurlauben stammen weiter die nachfolgenden Dorsualnotizen:

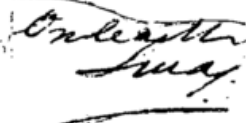
"Compte du pain de Munition et Argent qui Reste a Rabattre sur l'année 1647"

"Donné a Mons.<sup>7</sup> A n g o et J a s e r r e a l'Ordonnance de Monsieur ... [D u b o e u f] de dix monstres de l'année passée [1646]"

Von Heinrich II. Zurlauben stammende Dorsualnotiz:

"Nota: Voyez comme feu mon Oncle l'at escrit dessus."

- 1) Ueber dem Titel steht von der Hand von Gardehptm. H e i n r i c h II. Zurlauben geschrieben: "Copie - Comme Je l'ay trouvé au papiers laissés par feu mon Oncle a



- 2) Diese Passage steht mitten im Dokument, dessenungeachtet ist mit Ausnahme der von Heinrich II. stammenden Stellen der ganze übrige Text von Heinrich I. Zurlauben.  
3) Diese Passage stammt von Heinrich II. Zurlauben.  
4) Dieser gleichfalls von Heinrich II. Zurlauben stammende Passus ist unklar und wird daher darstellerisch dem Original entsprechend wiedergegeben.

Nota und Dorsualnotiz von Heinrich II. Zurlauben - AH 57, 263

122

1714 Januar 28., Zug

A

SCHREIBEN [VON BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN AN GARDEHPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN]

"Jay receû qu'avant'hyer la lettre cy ioincte mon Cher fils de Mr. [Franz Leonz] M e y e n b e r g<sup>1</sup> [Capitaine-Commandant der Kompagnie Zurlauben im Regiment Pfyffer] dont le contene me surprend beaucoup au suiet de la conduite d'un officier ingrat qui est le sous lieutenant [Ignaz] ... [S c h l e u n i g e r]<sup>2</sup> comme le fait vous est incogneu ie vous en fais un detail neces-

V  
135

saire scavoir que ... Schleiniger suiet du Comté de Baden [konkrét von Kling-  
 nau gemeint] a present dependant depuis de nostre guerre suysse [2. Villmer-  
 gerkrieg] des Cantons de Zurich et Berne, qu'aparement luy donne l'hardiesse  
 d'agir si insolement, n'estant plus dependant du nostre [canton - Zug gemeint],  
 lequel a esté fait [1707] souslieutenant de ma compagnie ... [en le préfé-  
 rant à d'autres], avec offre de sa part que puisque il n'avoit point servy  
 dans ma compagnie et que d'ailleurs scachant que j'avois plusieurs paye hau-  
 tes extraordinaires de se vouloir avec une obligation infinye contenter pen-  
 dant cette guerre [zwischen Frankreich und Spanien einerseits und Oesterreich  
 andererseits] de ... [50] livres d'appointements par mois au lieu de ... [60],  
 et qu'il taschera de meriter cette grace à l'Esgard du service du Roy [L u d-  
 w i g XIV.] et de ma compagnie, surquoy j'ay l'envoyé avec une Rescrue qui  
 m'a cousté excessivement, il a esté à la compagnie iusqu'au temps qu'il à  
 esté fait prisonnier avec d'autres officiers, et à vescu en hollande iusqu'au  
 temps [1711] que ... [Oberst Johann Friedrich Rochus] D i e s b a c h avoit  
 commission de lever un regiment [je zur Hälfte in den neugl. und den kath.  
 Orten geworben] pour les Estats [généraux] dans ce temps contre sa parole  
 donné (que ... [Theodor?] B e c k Capitaine lieutenant de ma Compagnie pri-  
 sonnier comme luy et les autres officiers ont observé)<sup>3</sup> ledit Schleiniger  
 deserta sans d'...[?]<sup>4</sup> qu'il doit avoir fait et aussi à Mr. f e l b e r<sup>5</sup> Ca-  
 pitaine lieutenant prisonnier alors. s'estant rendu en suysse par l'Allemagne.  
 a l'occasion d'une diete à Baden<sup>6</sup> ou ie me trou[va]it Deputé dans le temps  
 qu'on avoit fait de Rigoureuses defenses de la part des Cantons contre la  
 levée de Diesbach. Mr. le lieutenant Colonel Jost Rudolph R e d i n g es-  
 tant à la Cour de son Ex.<sup>ce</sup> Mr. l'Ambassadeur [von Frankreich, François-Char-  
 les de Vintimille, Comte du L u c] ... [m'est] venu advertir que mon sous-  
 lieutenant Schleiniger estoit soupçonné d'estre engagé dans le nouveau Regi-  
 ment de Diesbach et [de] travailler à la sourdine a des Recrues, surquoy j'ay  
 le cité[!] devant moy en l'examinant en tout comme il falloit, il protesta  
 qu'il n'avoit nul[!] commerce avec ... Diesbach, que veritablement il estoit  
 deserté d'Hollande pour venir au pays pour vivre mieux à son aise. ie l'ex-  
 horte la dessus d'y retourner ou au moins de se rendre au regiment iusqu'au  
 temps qu'il soit eschangé, puis que mesme il me disoit qu'il n'oseroit enga-  
 ger un homme pendant son seiour en suysse pour le service du Roy, comme ie  
 croyois que ie viendrois point a bout, a moins d'un ordre, ie me suis donné  
 l'honneur d'escrire à Mr. le Brigadier [Urs Franz Josef] S u r y [Oberstlt.  
 im Regiment Pfyffer] en luy ... [?]<sup>7</sup> les raisons de luy ordonner de revenir

au Regiment, ce qu'il a fait sans perdre un moment, l'ordre estant arrivé il  
 cherchoit encores milles tours pour ne point partir, mais apres un tres long  
 temps il se rendit, depuis il m'a prié de vouloir avoir la bonté de luy faire  
 le decomp<sup>8</sup> sur le pied de ... [?]<sup>9</sup> du temps de son retour a la compagnie  
 iusqu'a la paix [wohl den Frieden von Utrecht 1713 gemeint] m'offrant de me  
 faire 4 hommes a ses fraix rendues à Altkirch<sup>10</sup> Basle, surquoy ie luy ay point  
 respondû, vous voyez donc l'insolence de cet homme que quoyque Mr Meyenberg  
 a sollicité d'attendre avant que d'escrire à S.A.S. Mgr. [Louis-Auguste de  
 Bourbon] le Duc du M a i n e [Colonel général des Suisses et Grisons] ma  
 response il m'a voulu acqui...[?]<sup>11</sup> et Mr. le Commandant [wohl den Regiments-  
 oberst Ludwig Christoph P f y f f e r oder aber den Capitaine-Commandant  
 Franz Leonz Meyenberg gemeint] sans entendre mes Raisons donna ...ement[?]<sup>12</sup>,  
 ce coup m'est autant plus penible que de tout temps mes officiers ont esté  
 tousiours plus gratifié que l'ordonnance du Roy porte, et qu'ils sont payéz  
 argent comptant de leurs gages pendant cette guerre au lieu qu'il a eu dans  
 des Regiments suyse comme ... [Brendle] aussi de reglement de payer au moins  
 le tiers de leurs gages avec les billiets de subsistance ... ce n'est que ce  
 malheureux qui sur son offre mesme a receu ... [10] livres moins pour supp-  
 leer a d'autres hautes payes il a la temerité de demander le Remboursement  
 depuis le siege de lisse [=Lille 1708] iusqu'a la paix quoyque il m'a la[!]  
 sollicité que depuis son retour au regiment, ainsi comme ie dois plus douter  
 qu'il aye eû de sinistres intentions il a long temps et qu'il me cherche par  
 une chicane de me payer 800 livres qu'il me doit, que l'interest n'estant  
 point mon maistre, ie vous exhorte sans perdre un moment de représenter le  
 contenu en substance à S.A.S. Mgr. le Duc de Maine et le supplier ... de me  
 debarrasser de cet homme estant tres content qu'on luy face [=fasse] son de-  
 compte ie dis suivant sa demande qu'il m'a fait depuis sa desertion d'Hollande  
 a scavoir de son retour au regiment enfin qu'il aye son congé et qu'a sa pla-  
 ce le sieur [Hans Kaspar] S c h r e i b e r l'Enseigne ... au preiudice du  
 quel ie dois confesser il [gemeint Schleuniger] a esté fait souslieutenant,  
 nous avons des Cadets de famille [u.a. sicher B e a t L u d w i g Zurlau-  
 ben gemeint] qui se sont fort bien comportés pendant cette guerre et du Can-  
 ton qui sont dignes d'estre faits officiers, et Enseigne a la place du S<sup>r</sup>  
 Schreiber que j'auray alors l'honneur de proposer [- in der Folge aber scheint  
 dann ein d' A f f r y mit diesem Amt betraut worden zu sein -]. il est mesme  
 a considerer que ce Schleiniger qui se fie a present a sa Protection Zuri-  
 choise est regardé comme estranger dans nostre Canton estant congedié on

pourra employer un du Canton ce qui fera bon effect pour le service du Roy en ce pays. S.A.S. Mgr. le Duc de Maine ordonnera ce qu'elle trouve a propos du temps que son decomppte soit fait, pourveû que j'obtienne la grace qu'en mesme temps S.A.S. luy mande qu'il avoit obtenue ce qu'il desiroit mais qu'au mesme instant il estoit congedié et ... Schreiber nommé a sa place pour sous-lieutenant. si ... le Brigadier Sury se trouve a paris ie vous prie de luy faire mes compliments et luy dire ce que ie viens d'escrire [et de] luy recommander mes interests et que mesme j'estois surpris que Mr. le Commandant du Regiment [Oberst Ludwig Christoph Pfyffer] a lille n'aye ...<sup>13</sup>".<sup>14</sup>

1) Vermutlich ist damit dessen vom 4. November 1713 datiertes Schreiben (s. AH 176, 396-397) gemeint.

2) Dessen Kurzbiographie in AH 147, 307 (Seite 17)

3) Das in runden Klammern Stehende ist durchgestrichen.

4)

*deserter sans d'oublier? D'avis qu'il a fait escrire a Mr. Felber*

5) Die mit "Nammen der gefangenen Officier de' Regiment Phyffer" bezeichnete Liste (s. AH 164, 83<sup>v</sup>) vermerkt, dass Felber aus Luzern stamme.

6) Vermutlich handelt es sich dabei um die Jahrrechnung vom 5. Juli 1711 (s. EA VI 2, 1618 (Nr. 726), doch konnte in den gedruckten EA kein derartiges Geschäft ausgemacht werden, vgl. auch Gröbli/Ambassador Du Luc spez. 71-74.

7)

*est luy marquant les  
Noms pour luy faire*

8) s. AH 72, 9-10

9) *le pied de la botte luy*

10) Dieser Ort ist durchgestrichen.

11)

*il n'est en luy*

12) *von luy mesme.*

13) Letzte Textzeile ist zerstört.

14) Die über dem Textblock stehende Notiz (ev. handelt es sich dabei auch um einen nicht zuweisbaren Einschub) lässt sich kaum sinnvoll transkribieren:

*page en l'air -  
de l'histoire  
de nos officiers  
en luy mesme  
et luy mesme*

*D'avis Schriff.*